

Ordre du jour du Comité Syndical du 20 novembre 2023

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023
- Rapport de délégation d'attributions du Comité syndical à la Présidente (en application de l'article L5211-10 du CGCT)
- Points d'information :
 - Point sur la situation de la DSP La Turballe-Le Croisic et de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance
 - Accueil de trois nouveaux délégués (Commune de Piriac et Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire)

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des délibérations :

1. Organisation politique du syndicat mixte
Pas de délibération
2. Organisation administrative du syndicat mixte – vote collège 1
 - 2.1 Modification des représentants des usagers du Conseil de régie
3. Ressources humaines
Pas de délibération
4. Finances – vote collèges 1 et 2
 - 4.1 Nomenclature M57 – Adoption préalable du règlement budgétaire et financier
 - 4.2 Nomenclature M57 – Changement de nomenclature budgétaire et comptable pour le Syndicat mixte
 - 4.3 Modalité d'amortissement des biens M57 et M4
 - 4.4 Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits budgétaires
 - 4.5 Nomenclature M57 – Régime des provisions
 - 4.6 Décision modificative n°1 au Budget principal (SPA)
 - 4.7 Décision modificative n°1 au Budget annexe des ports gérés en Régie (SPIC)
 - 4.8 Autorisation pour utilisation des crédits d'investissement votés au titre de l'année 2023 avant le vote du budget 2024 pour le budget principal (SPA)
 - 4.9 Autorisation pour utilisation des crédits d'investissement votés au titre de l'année 2023 avant le vote du budget 2024 pour le budget annexe des ports en régie (SPIC)
 - 4.10 Autorisation pour utilisation des crédits d'investissement votés au titre de l'année 2023 avant le vote du budget 2024 pour le budget annexe des ports en concessions (SPIC)
 - 4.11 Remises gracieuses auprès d'un usager des ports gérés en régie
4. Finances – vote collège 1
 - 4.12 Tarifs portuaires 2024
5. Contrats divers et autres – Vote collège 1
 - 5.1 Avenant n°1 au contrat de DSP des ports de Pornic – Modification des délimitations de la concession.
6. Travaux
Pas de délibération